D 230124-14

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Affichage : 29/01/2024

#### DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE VIRIAT

### Séance du 23 janvier 2024

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BLANC Jean Luc
CHANEL Serge
VINIERE Michel
VEUILLET Philippe
MARION Isabelle
MERLE Sandra
SCHUBERT Anja
JOSSERAND Raphaël

MORAND Alexis
BURTIN Béatrice
JACQUEMET Rodolphe
LAUPRETRE Patrick
BONHOURE Paola
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
BURDY Meryl
MAZUÉ Joséphine

LACOMBE Annick JANODY Patrice CHATARD Kévin BILLOUD Jean-Louis THERMET Laure PERDRIX Catherine DAVID Magalie BELQAID Zahira

JOSSEKAND Kapilaei

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

# CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS DE MAITRISE SUITE A INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE PAR PROMOTION INTERNE

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 19898 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment les articles 5-1, 6-1 et 6-2 fixant les modalités de recrutement au titre de la promotion interne

Vu l'avis du comité technique auprès du centre de gestion du 18 septembre 2020

Vu l'arrêté n°20-12-221 du 4 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour les ressources humaines

Mme la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain a informé M. le Maire que la proposition de promotion interne effectuée par la Commune des agents occupant les fonctions d'une part de Coordinatrice de cuisine et d'autre part de Coordinatrice de l'équipe des ATSEM de l'école maternelle a été retenue.

Ces agents, occupant actuellement le grade d'adjoint technique catégorie C, seront donc promus au grade d'agent de maîtrise catégorie C+.

D 230124-14

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024 Affichage : 29/01/2024

## Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- créer à compter du 1er février 2024 deux postes d'agents de maîtrise Catégorie C+
- supprimer, après avis du Comité Social Territorial, deux postes d'adjoints techniques de Catégorie C
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire, Bernard PERRET Le Secrétaire de Séance, Emmanuelle MERLE